



Article publié lundi 28 mars 2022

Les plans d'urgence dans les bibliothèques patrimoniales françaises : rapport de l'IGÉSR

La conservation occupe une place centrale des missions des bibliothèques et bien que la section 6 « Conservation préventive » et les articles 82, 83 et 84 de la Charte de la conservation dans les bibliothèques rappellent la nécessité de réfléchir et de mettre en place un plan d'urgence au sein de son établissement, la procédure de sauvetage et d'évacuation des collections patrimoniales demeure peu encadrée.

Mission de l'IGÉSR et périmètre du rapport

La mission d'inspection générale porte sur le chantier d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'urgence permettant d'anticiper les risques et de réagir en cas de sinistre. Elle émane d'une demande conjointe du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Ce rapport constitue une note d'étape centrée sur les 54 bibliothèques municipales ou intercommunales classées.

En raison du contexte sanitaire, la mission a privilégié les entretiens à distance, complétés par une enquête nationale en ligne et la collecte de documents. L'ensemble des 54 établissements ont répondu.

En complément, des entretiens ont été menés avec des directeurs ou des responsables patrimoniaux, les représentants des ministères (direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) – service du livre et de la lecture (SLL) – bureau du patrimoine (DGESI, DGRI) – département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire (DISTRD) - ministère de l'intérieur), des responsables de la sécurité et/ou des plans d'urgence (BNF, ville de Paris, association du Bouclier bleu de France (BbF), service interministériel des archives de France (SIAF), centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), des conseillers pour le livre et la lecture des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), des chargés de mission patrimoine des agences régionales du livre (ARL) et des responsables des organismes de formation (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) - réseau des centres régionaux de formation aux carrières

des bibliothèques (CRFCB)).

Le rapport

Les 54 bibliothèques municipales et intercommunales classées (Bibliothèque nationale de France, bibliothèques des collectivités territoriales, bibliothèques universitaires et des grands établissements scientifiques et littéraires) conservent une part importante et prestigieuse du patrimoine écrit et graphique français (plus de 25 % des fonds patrimoniaux conservés par les bibliothèques territoriales), dont des fonds anciens déposés par l'État.

L'attention accrue portée aux valeurs patrimoniales dans la société contemporaine, l'augmentation des risques de toute nature et la fragilité des collections des "cathédrales de papier" font de la protection du patrimoine l'un des défis à relever. 61 % des bibliothèques municipales classées ont été victimes d'au moins un sinistre entre 2003 et 2021 et 24 % ont fait face à plusieurs sinistres voire à des sinistres récurrents.

En dépit d'indéniables avancées, l'élaboration de plans d'urgence ou de sauvegarde véritablement opérationnels reste en deçà des attentes et semble se heurter à une diversité de facteurs internes ou externes. Ainsi, 78 % des bibliothèques classées ne sont pas encore dotées d'un plan d'urgence.

Les auteurs

- Isabelle Duquenne (pilote)
- Patrice Lefebvre
- Stéphane Pellet

Consulter le rapport

[Accéder au rapport sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports \(nouvel onglet\).](#)

Dernière édition : 21 nov. 2024 à 13:40

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/les-plans-d-urgence-dans-les-bibliotheques-patrimoniales-francaises-rapport-de-l-igesr>